

COVID-19 – MODALITES D'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS DISPOSANT D'UN BADGE

A compter du 30/04/2020 – Prise en charge exceptionnelle :

Les mardis et jeudis de 8h à 12h et les vendredis de 14h à 18h

Déchèteries de MATIGNON, LA LANDEC, EVRAN, BROONS, SAINT-HELEN et QUEVERT

MODALITES D'ACCES COMMUNES AUX 6 SITES

- L'accès se fera via le « badge Professionnel »
 - A défaut de badge, l'entreprise pourra en faire la demande via le site internet de Dinan Agglomération www.dinan-agglomeration.fr en fournissant les justificatifs demandés. Dès réception de la demande, les services de Dinan agglomération délivreront une attestation dématérialisée et à usage immédiat, dans l'attente de la bonne réception du badge par voie postale. Le badge sera facturé 10€ ultérieurement.
- Valables du 30/04/2020 jusqu'à réouverture officielle des déchèteries, conformément au règlement spécial de déchèteries régissant les modalités d'accueil des professionnels en période d'urgence sanitaire
- Les dépôts seront facturés :
 - Conformément au règlement des déchèteries communautaires, tous les apports réalisés feront l'objet d'une facturation au prix indiqué ci-dessous ;
 - La facturation sera effectuée par la collectivité à partir des volumes enregistrés par le gardien avant le dépôt en déchèterie
 - L'enregistrement des apports se réalisera sur PDA ou sur formulaire papier par le gardien de déchèterie.
 - Par mesures de sécurité liées à la pandémie, aucune signature ne sera demandée.
 - Le contrôle des apports par le gardien sera réalisé à l'arrivée, avant le passage du badge à la borne.
- Déchets d'activités professionnelles autorisés :

Déchets verts	11.38 €TTC/m3	pas de branchage avec diam > 12 cm, sans souche, ni ficelle, ni sac plastique ou autre élément métallique. Dans la limite de 4 m3/jour
Bois	10€ /m3	
Gravats classe 3	10€/m3	
Encombrant incinérables	20€/m3	
Gravats classe 2- déchets d'isolation et contenant du plâtre	30 €/3	
Ferraille	Gratuit	Afin de limiter l'attente merci de privilégier les dépôts de cartons dans les bennes boîtes aux lettres en accès libre situées dans les zones d'activités. Emplacement : www.dinan-agglomeration.fr
Cartons	Gratuit	

- Déchets d'activités professionnelles NON autorisés :

Déchets diffus spécifiques : Phytosanitaires, aérosols, peintures, solvants, piles, acide, base, produits non identifiés.

Electro ménagers : Petit appareils électro ménagers, Froid, hors Froid, Tubes fluo, lampes, filtres à huile, huile minérale et huile alimentaire,

Autres : Amiante, bouteilles gaz, cadavres d'animaux, médicaments, extincteurs, cartouches oxygène, pneumatiques, explosifs, fusées de détresse, déchets pyrotechniques

- L'accès est autorisé uniquement aux véhicules dont le PTAC ne dépasse pas les 3,5 t.
- Pas plus de **3 usagers** sur la plateforme déchets verts, ni plus de **3 usagers** en haut de quais pour les autres dépôts. Il conviendra de tenir les distances de sécurité avec les autres usagers, lors du dépôt de vos déchets. Le gardien sera donc amené à vous faire patienter dans votre véhicule sur la zone d'attente provisoire.
- Respecter les gestes barrières pour la protection de tous :



COVID-19

FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)